

Objet : Mise en place de l'assainissement collectif sur le hameau de Saint Claude à BURY

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à la réunion publique ayant eu lieu en avril dernier, ainsi qu'aux différentes démarches qui nous ont été nécessaires afin d'obtenir les autorisations de démarrage du chantier.

Nous souhaitons vous informer du prochain démarrage du chantier, qui aura lieu le lundi 17 septembre 2018. La durée totale du chantier est de 6 mois.

La planification prévisionnelle des travaux sera la suivante :

- ✓ 17 septembre : démarrage des travaux rue Raspail pour la mise en place d'un poste de refoulement ;
- ✓ 24 septembre : réalisation des sondages dans les différentes rues par les entreprises de pose de canalisation (SADE et EIFFAGE) ;
- ✓ 01 octobre : démarrage des travaux de pose de canalisation dans les rues Raspail et de la Plaine.

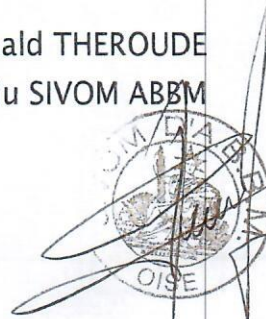
En ce qui concerne les travaux sur la RD 12 / rue Ferdinand Buisson, le démarrage prévisionnel est prévu pour le 15 octobre 2018, et ce jusqu'au 21 décembre 2018. Concernant cet axe particulier, un itinéraire de déviation est en cours de validation auprès des autorités compétentes. Nous vous prions de la trouver en pièce jointe au présent courrier d'information.

Si des intervenants / prestataires / livreurs / entreprises / personnels médicaux ou d'aide à la personne doivent se rendre chez vous, merci de nous transmettre ces éléments par écrit au SIVOM ABBM - 6 place Henri Barbusse - 60250 ANGY. Nous pourrions alors étudier avec vous les dispositions à mettre en œuvre au cas par cas.

Nous vous informerons à l'avancement du chantier (rue par rue) des contraintes qui seront inhérentes au chantier, des horaires de travail de l'entreprise et des dates exactes de démarrage. Ces informations vous seront fournies quelques jours avant le démarrage des travaux effectifs dans votre rue.

Vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Réginald THEROUDE
Président du SIVOM ABBM



LES POINTS ROUGES DES PANNEAUX SONT PLACES DANS LE SENS DE CIRCULATION DES USAGERS

